

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 mai 2022	N° 2022-292

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 20 mai 2022	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2022-292

Subventions 2022 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La culture constitue un élément déterminant du rayonnement des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de la cohésion territoriale.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » telle que définie par délibération n° 2011/0778 du 25 novembre 2011, notre établissement public soutient financièrement la mise en œuvre de manifestations culturelles, organisées par des municipalités ou des partenaires privés.

Ce soutien est formalisé par le soutien à 47 manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement 2021-2023 conclus entre Bordeaux Métropole et les 28 communes et adoptés par délibération n°2021/526 du 23 septembre 2021.

Par délibération 2022/86 en date du 28 janvier 2022, Bordeaux Métropole a attribué 723 200 € à 18 manifestations au titre des contrats de co-développement.

Par délibération 2022/196 en date du 25 mars 2022, Bordeaux Métropole a attribué 52 500 € à 4 manifestations au titre des contrats de co-développement.

Bordeaux Métropole est aujourd'hui sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à l'organisation de 15 manifestations, pour un montant global de 285 260 €.

Consciente de l'impact important que peut encore avoir la crise sanitaire sur le secteur culturel, Bordeaux Métropole garantira un soutien minimal aux organismes privés et collectivités du territoire, que leurs manifestations 2022 soient maintenues dans leur format initial, réduites suite à de nouvelles dispositions gouvernementales ou préfectorales, voire annulées.

Le budget de la présente délibération est constitué des opérateurs et actions définis dans le tableau suivant :

OPERATEURS et ACTIONS	DESCRIPTION DE L'ACTION	SUBVENTION BM	BUDGET GLOBAL
> LE PRINTEMPS DES PARENTHÈSES Mairie de Saint-Louis de Montferrand	Le printemps des parenthèses – du 19 mars au 18 juin 2022 La force des tempêtes Martin en décembre 1999 et Xynthia en 2010 a entraîné de nombreux dégâts à Saint-Louis de Montferrand, obligeant l'Etat à définir une Zone d'extrême danger (ZED) sur la commune. Quinze maisons présentant un	1 875	8 000

<p>Codev ville de Saint-Louis de Montferrand Fiche action n° C054340026</p> <p>Demande n°2022-00391</p>	<p>risque très élevé pour la population ont dû être démolies entre 2012 et 2017, quinze terrains devenus inconstructibles le long de la Garonne. En concertation avec les habitants, Saint-Louis-de-Montferrand et Bordeaux Métropole ont proposé de donner une nouvelle vie à chaque parcelle, dénommées désormais « parenthèses ». Vergers, ruches, jardins partagés, aires de pique-nique et parcelles réservées à l'art, chacune a trouvé un nouvel usage, destiné à toutes et à tous, pour le plaisir de se rencontrer, de jouer, de se reposer, de découvrir la nature... et de retisser des liens avec le fleuve.</p> <p>Le printemps des parenthèses, nouvelle manifestation imaginée par la commune, a pour but de promouvoir l'ensemble de ces espaces grâce à différentes animations culturelles et environnementales. Balades musicales, expositions, chasse au trésor, spectacles mais aussi ateliers jardin ou de sensibilisation à la faune et la flore s'égrèneront durant tout le printemps, avec un point d'orgue le week-end du 14 et 15 mai.</p> <p>Plan de financement : Bordeaux Métropole est nouvellement sollicitée pour cette première édition pour un soutien financier de 1 875 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 8 000 €.</p>		
<p>> MERIGNAC PHOTO</p> <p>Mairie de Mérignac</p> <p>Codev ville de Mérignac Fiche action n° C052810005</p> <p>Demande n°2022-00395</p>	<p>Mérignac Photo – Du 14 mai au 4 septembre 2022</p> <p>En 2015, la commune de Mérignac crée une biennale culturelle autour de la photographie contemporaine. Face au succès que rencontre l'événement, la ville renforce cet axe en 2019 avec une saison photographique annuelle réunissant plusieurs temps d'expositions, de rencontres publiques, d'ateliers et de résidences d'artistes.</p> <p>Cette année, Mérignac photo s'associe à l'agence VU' pour réunir huit femmes photographes de différentes générations autour de la thématique des « Histoires particulières ».</p> <p>Des Etats-Unis de Vanessa Winship au parcours sibérien de Claudine Doury, du sujet douloureux de Darcy Padilla sur une jeune femme atteinte du SIDA au mystère de l'enfance des images d'Arja Hyytiäinen, de la créativité et la fantaisie de Maia Flore à la douceur de vivre du Pays Basque par Anne Rearick, des portraits sans visages en Ouganda de Martina Bacigalupo à l'univers fantasque et étrange de Magali Lambert, qu'elles soient documentaires, plasticiennes ou intimistes, chacune relate une histoire particulière.</p> <p>Voyageuses, empathiques, excentriques ou contemplatives, ces autrices de talent, jeunes ou aguerries, racontent des territoires, saisissent la poésie du quotidien, laissent libre cours à leur esprit d'invention ou s'engagent aux côtés des plus fragiles.</p> <p>Plan de financement : Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2015, à hauteur de 20 000€ lors de son format en biennale, puis de 10 000€ par édition annuelle. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique de 10 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 156 000 €.</p>	<p>10 000</p>	<p>156 000</p>
<p>> FESTIVAL DE LA RUCHE</p> <p>TnBA, Théâtre national de Bordeaux en Aquitaine</p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n° C050630103</p> <p>Demande n° 2022-00375</p>	<p>La Ruche – du 19 au 21 mai 2022</p> <p>Le TnBA, Centre Dramatique National, a pour mission de défendre la création contemporaine et de s'ancrer sur un territoire. Avec le festival de la Ruche, il met en lumière des artistes aussi prolifiques que divers en partageant différentes étapes de la création d'un spectacle (écriture du texte, recherche de coproducteurs, dernière résidence avant la création...).</p> <p>Le festival de La Ruche est l'occasion pour le grand public et le public professionnel de se faufiler dans les salles de répétition, de découvrir des lectures, des maquettes, des phases très abouties et d'autres en chantier, avec comme dénominateurs communs la joie communicative, le plaisir du jeu et des mots, celui de construire et d'élaborer ensemble. Après un festival 2021 dédié aux artistes compagnons et</p>	<p>20 000</p>	<p>181 026</p>

	<p>complices du TnBA, la deuxième édition de la Ruche s'ouvre à de nouveaux artistes régionaux et émergents, et s'associe avec des partenaires du territoire comme la Manufacture Atlantique, le Glob théâtre et les scènes nationales de la Région. Le bal littéraire de la Coopérative d'écriture/Fabrice Melquiot clôturera cette deuxième édition du Festival de la Ruche, prévu du 19 au 21 mai 2022.</p> <p>Plan de financement : Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation à hauteur de 20 000 € en 2021. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique de 20 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 181 026 €.</p>		
<p>> LES NOCTAMBULES</p> <p>Mairie de Saint-Aubin-de-Médoc</p> <p>CODEV ville de Saint-Aubin-de-Médoc Fiche action n° C053760001</p> <p>Demande n° 2022-00360</p>	<p>Les Noctambules – 4 juin 2022 Après le succès du Festival des Noctambules 2019 et 6000 festivaliers accueillis, les deux dernières éditions ont dû être annulées en raison de la crise sanitaire. La ville de Saint-Aubin-de-Médoc relance cet événement à destination d'un large public (jeunes, familles...) le samedi 4 juin 2022, toujours avec un principe de gratuité.</p> <p>Le format en soirée reste inchangé avec une programmation musicale d'artistes de renommée nationale associée à des talents régionaux issus du tremplin 2020, et qui joueront sur deux scènes tout au long de la soirée. Sont annoncés pour cette édition les Nègresses vertes, Bafang, Takana Zion et Cherokee by Edward Rogers, Interlopes et Billiz. L'offre est élargie cette année avec la mise en place d'une programmation jeune public musicale et festive l'après-midi, avec la fanfare Manguydem taf taf, des spectacles des Lutins géants et les comptines de Bambino Style Full Duo Electro.</p> <p>Plan de financement : Bordeaux Métropole soutient cette manifestation à hauteur de 7 500€ depuis 2015. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique de 7 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 66 070€.</p>	7 500	66 070
<p>> FESTIVAL ECHAPPEE BELLE</p> <p>Scène nationale Carré-Colonnes</p> <p>Codev ville de Blanquefort Fiche action n° C050560001</p> <p>Demande n° 2022-00203</p>	<p>L'Échappée Belle – 4 et 5 juin 2022 Après deux éditions annulées en raison de la crise sanitaire, la 30ème édition du festival Échappée Belle revient en juin 2022. Organisée conjointement par la scène nationale Carré-Colonnes et la Ville de Blanquefort, la programmation innovante et familiale de l'Échappée Belle met à l'honneur une vingtaine de compagnies nationales et régionales des arts du cirque, de la danse, du théâtre de rue ou d'objets à proximité du parc Fongravey.</p> <p>Deux journées spécifiquement dédiées aux publics scolaires jeudi 2 et vendredi 3 juin 2022 amorceront le festival, avant d'offrir un week-end artistique à l'air libre pour tous les 4 et 5 juin 2022.</p> <p>Plan de financement : Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique au montant attribué depuis 2018, soit 45 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 232 500 €.</p>	45 000	232 500
<p>> POP – Projet Optimiste Partagé</p> <p>Mairie du Taillan Médoc</p> <p>Codev ville du Taillan Médoc Fiche action n° C055190010</p> <p>Demande n°2022-00396</p>	<p>POP – 11 juin 2022 Le projet culturel de La ville du Taillan-Médoc est résolument tourné vers ses habitants. Un de ses moments incontournables est la programmation annuelle en juin de la création artistique partagée avec les habitants, coordonnée par la compagnie lauréate de l'appel à Projet Optimiste Partagé (POP) lancé tous les deux ans.</p> <p>Chaque POP s'appuie sur une thématique en prise avec le territoire et associe une compagnie artistique locale. Après « Les marais » et la compagnie Bougrellas (2018), « La forêt » et les compagnies Le son qui manque et Les armoires pleines (2019-2020), les « Territoires urbains et voisinages » et l'Agence de Géographie Affective (2020-2021), c'est au</p>	5 000	30 000

	<p>Collectif solidaire d'explorer « Les jardins » (2021-2023) avec les habitants. La Garden Party du 11 juin convie le spectateur à une balade à contretemps et une grande fête créative partagée.</p> <p>Plan de financement : Bordeaux Métropole est nouvellement sollicitée pour cette première édition pour un soutien financier de 5 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 30 000 €.</p>		
<p>> FESTIVAL INSITU LIRE LE MONDE, LIRE MA VILLE</p> <p>Association Lettres du monde</p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n° C050630105</p> <p>Codev ville de Bègles Fiche action n° C050390060</p> <p>Demande n° 2022-00357</p>	<p>INSITU – 2 et 3 juillet 2022 Le marathon littéraire INSITU est une manifestation mêlant littératures étrangères et patrimoine qui fait résonner textes et lieux insolites de l'agglomération. Chaque année une quinzaine de lectures publiques sont ainsi mises en voix par des comédiens dans des lieux méconnus ou traditionnellement fermés au grand public. Le choix des textes est confié aux bibliothécaires des villes partenaires et se fait en regard des lieux investis. Les toits de la base sous-marine, les anciennes usines Béghin Say, le terrain d'entraînement des joueurs de l'UBB, les serres Carmen Serra, la chocolaterie Cémoi... sont quelques exemples de lieux découverts lors de précédentes éditions. La 8ème édition du marathon littéraire INSITU promet de nouvelles découvertes littéraires et patrimoniales les 2 et 3 juillet 2022.</p> <p>Plan de financement : Bordeaux Métropole soutient cette manifestation à hauteur de 5 000 € en 2017, 2018 et 2020, et 6 000 € en 2019. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 4 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 13 639 €.</p>	4 000	13 639
<p>> LES VIBRATIONS URBAINES</p> <p>Mairie de Pessac</p> <p>Codev ville de Pessac Fiche action n° C053180032</p> <p>Demande n°2022-00403</p>	<p>Les Vibrations Urbaines – Du 5 au 10 juillet 2022 Le festival des Vibrations Urbaines est un véritable temps d'expression des cultures urbaines et des festivités pour la jeunesse (danse, sports, arts visuels, musique). Il réunit pendant 6 jours des compétitions de skateboard, trottinette, BMX, hip hop, dance hall, danse contemporaine, des expositions, des performances street art et des concerts. Pour cette 25ème édition, la Ville de Pessac conforte l'élan apporté à la manifestation en 2021 avec une organisation en ouverture des vacances d'été et un retour sur le site de Bellegrave. Cette concentration dans un même lieu de la quasi-totalité de la programmation renforce le lien entre les différentes disciplines urbaines et les infrastructures du festival (skate park extérieur, salles de sport de combat, terrains de basket extérieurs, salle polyvalente). La programmation de cette année amplifie le label « Terre de Jeux » obtenu par la Ville avec la mise à l'honneur des disciplines présentées aux Jeux Olympiques en 2024 que sont le breakdance, le skateboard, le BMX freestyle et le basket 3 vs 3.</p> <p>Plan de financement : Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2015. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique à celui du Codev 4, soit 25 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 452 500 €.</p>	25 000	452 500
<p>> JALLES HOUSE ROCK</p> <p>Mairie de Saint-Médard-en-Jalles</p> <p>Codev ville de Saint-Médard-en-Jalles Fiche action n° C054490003</p> <p>Demande n°2022-00409</p>	<p>Jalles House Rock – Du 7 au 9 juillet 2022 Après son annulation en 2020 et un format allégé en 2021, 2022 marque le retour du festival Jalles House Rock, coorganisé par la ville de Saint-Médard-en-Jalles et l'association l'Estran. Pour cette 13ème édition, la manifestation, toujours en accès libre, retrouve le cadre verdoyant du parc des Jalles et son ambiance conviviale et chaleureuse. Mettant à l'honneur la culture et les musiques rock dans toute leur diversité, le festival accueille plus de 5000 festivaliers autour de concerts, tremplin, soirée ciné-débat et village</p>	10 000	58 000

	<p>d'exposants (disquaires, labels, créateurs). Après avoir reçu des artistes de renom comme The Inspector Cluzo, Circa Wave, Tahiti 80, Dewolff, Sweat like an Ape, Lysistrata, JC Satan, Kap Bambino ou Naïve new Beaters, la programmation 2022 invitera sur scène plus d'une dizaine de groupe du 7 au 9 juillet 2022.</p> <p>Plan de financement : Bordeaux Métropole soutient cette manifestation à hauteur de 10 000€ par an depuis 2015. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique, soit 10 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 58 000 €.</p>		
<p>> FESTIVAL ODP</p> <p>Association Festival ODP</p> <p>Codev ville de Talence Fiche action n° C055220009</p> <p>Demande n° 2022-00374</p>	<p>ODP – du 8 au 11 septembre 2022 Le Festival ODP est une manifestation solidaire de musiques actuelles organisée chaque année depuis 2015 dans le parc Peixoto au profit des Orphelins des Sapeurs-Pompiers de France. Au programme, 4 jours de concerts d'artistes de renommée nationale et internationale et de nombreuses animations dédiées au jeune public, un village enfant ODP Kids et des initiations aux gestes qui sauvent. La 6ème édition du festival a réuni en 2021 24000 festivaliers et permis à l'association de récolter 42 339 € au profit de l'Œuvre des Pupilles. Pour la 7ème édition, Calogero, Murray Head, Grand Corps malade ou Selah Sue se partageront la scène du festival du 8 au 11 septembre 2022.</p> <p>Plan de financement : Bordeaux Métropole soutient cette manifestation à hauteur de 40 000 € depuis 2018. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique de 40 000€ € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 797 832 €.</p>	40 000	797 832
<p>> FESTIVAL LETTRES DU MONDE</p> <p>Association Lettres du monde</p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n° C050630104</p> <p>Codev ville de Bègles Fiche action n° C050390059</p> <p>Demande n° 2022-00358</p>	<p>Lettres du monde – du 18 au 27 novembre 2022 Chaque année en novembre, le festival Lettres du monde réunit une vingtaine d'écrivains du monde entier, illustrateurs, traducteurs, éditeurs autour d'un titre, fil rouge de la programmation. Pendant une dizaine de jours, les auteurs se déplacent sur l'agglomération et en Nouvelle-Aquitaine pour un programme d'une cinquantaine de rendez-vous littéraires avec le public. Les rencontres sont organisées en partenariat avec les professionnels du livre et de la lecture publique (bibliothèques, médiathèques, librairies indépendantes), et les établissements scolaires et universitaires. La 19ème édition du festival de littératures étrangères Lettres du monde se tiendra du 18 au 27 novembre 2022.</p> <p>Plan de financement : Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation à hauteur de 10 000 € en 2014, et 9 500 € de 2015 à 2020. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 10 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 146 733 €.</p>	10 000	146 733
<p>> FESTY'ST LOUIS</p> <p>Mairie de Saint-Louis de Montferrand</p> <p>Codev ville de Saint-Louis de Montferrand Fiche action n° C054340001</p> <p>Demande n°2022-00390</p>	<p>Festy'St Louis – Du 2 au 4 septembre 2022 Organisé par la Mairie de Saint Louis de Montferrand, le festival Festy'St Louis met à l'honneur l'art et la culture sous diverses formes. Expositions, concerts (une dizaine), théâtre, spectacles de rue, balades poétiques, lectures, ponctuent 3 jours de fêtes et mettent à l'honneur de nombreux artistes du territoire. Manifestation majeure pour la commune, elle permet de rapprocher l'art et la culture des Montferrandais. La sixième édition se tiendra les 2, 3 et 4 septembre 2022.</p> <p>Plan de financement : Bordeaux Métropole soutient cette manifestation à hauteur de 2 500 € depuis 2015. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique de 2 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 15 000 €.</p>	2 500	15 000

<p>> LIRE EN POCHE</p> <p>Mairie de Gradignan</p> <p>Codev ville de Gradignan Fiche action n° C051920001</p> <p>Demande n°2022-00394</p>	<p>Lire en poche – Du 7 au 9 octobre 2022</p> <p>Créé en 2005, Lire en Poche s'impose comme le salon de la rentrée littéraire au format poche. Même s'il n'exclut pas les nouveautés en grand format des auteurs invités, il met en avant le petit format dans toute sa diversité et sa modernité – un secteur représentant aujourd'hui un quart des ventes en librairie. 12 librairies indépendantes présentent toutes les collections de poche autour de rencontres d'auteurs, de petits-déjeuners littéraires, de lectures, de spectacles, d'ateliers pour tous les publics y compris les tout-petits, d'expositions de jeux, et de concerts, le tout en accès libre et gratuit.</p> <p>100 auteurs invités chaque année, dont une quinzaine d'étrangers et une trentaine d'auteurs et illustrateurs jeunesse. Lire en poche accueille 27000 visiteurs sur 3 jours. Lors des journées dédiées aux scolaires qui précèdent la manifestation, plus d'une centaine de rencontres d'auteurs sont organisées dans des classes.</p> <p>La 18ème édition se tiendra du 7 au 9 octobre 2022 avec pour marraine la grand reporter Florence Aubenas. Les écrivain.e.s Anne Akrich, Mathias Énard, Iain Levison, Jean-Christophe Grangé Chantal Pelletier, Gilles Bachelet, Susie Morgenstern seront réunis avec une centaine d'invités autour du thème « Un autre monde ? ».</p> <p>Plan de financement : Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique au montant attribué depuis 2016, soit 95 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 490 900 €.</p>	<p>95 000</p>	<p>490 900</p>
<p>> ARTS DE LA RUE</p> <p>Mairie de Artigues-près-Bordeaux</p> <p>Codev ville de Artigues-près-Bordeaux Fiche action n° C050130012</p> <p>Demande n°2022-00399</p>	<p>Arts de la rue – 8 octobre 2022</p> <p>Avec pour objectif de favoriser l'accès à la culture pour tous, la Ville d'Artigues-près-Bordeaux initie un projet hors-les-murs et itinérant autour des arts de la rue (cirque, théâtre, danse...) visant la rencontre entre habitants et artistes.</p> <p>Pour Arts de la rue 2022, la Ville a passé une commande de création à la compagnie Mechanic, compagnie artistique girondine spécialisée dans les arts du cirque. Sa création « M.Michel », spécialement imaginée pour le quartier artiguais Roland Petit, aborde la thématique de l'inconnu et du voisinage qui ne se rencontre pas. La performance artistique « Lettre à un Non connu », boîte aux lettres cyclo-itinérante, précèdera pendant deux jours la soirée-spectacle du 8 octobre et ira à la rencontre des habitants.</p> <p>Plan de financement : Bordeaux Métropole est nouvellement sollicitée pour cette première édition pour un soutien financier de 2 125 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 8 500 €.</p>	<p>2 125</p>	<p>8 500</p>
<p>> LES VERTIGINEUSES</p> <p>Mairie de Ambarès-et-Lagrave</p> <p>Codev ville de Ambarès-et-Lagrave Fiche action n° C050030007</p> <p>Demande n°2022-00413</p>	<p>Les Vertigineuses – 20 juillet 2022</p> <p>Pour sa quatrième édition, la première soutenue au titre du Codev, Les Vertigineuses poursuivent leur exploration interculturelle des arts du cirque et de la piste. Ouverte à tous, la manifestation propose une soirée de spectacles et de concerts sur les bords du lac de La Blanche dans le parc Charron, précédée de quinze jours d'ateliers avec les artistes invités sur l'ensemble de la commune.</p> <p>Après avoir accueilli la compagnie Volt, l'Ecole Nationale de Cirque Shems'y du Maroc ou la compagnie du 13ème Quai, les rencontres et la soirée du 20 juillet 2022 sont la promesse de moments artistiques ouverts sur le monde.</p> <p>Plan de financement : Bordeaux Métropole est nouvellement sollicitée pour cette première édition pour un soutien financier de 7 260 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 25 120 €.</p>	<p>7 260</p>	<p>25 120</p>

Nombre d'actions	Total des subventions accordées par Bordeaux Métropole au titre de la présente délibération :
15	285 260

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la délibération n°2021/277 du 21 mai 2021 relative au règlement d'intervention de Bordeaux Métropole dans le cadre du soutien et de la promotion d'une programmation culturelle des territoires de l'agglomération,
VU la délibération n°2021/526 du 23 septembre 2021 relative aux contrats de co-développements 2021-2023,
VU les dossiers déposés par les opérateurs,
ENTENDU le rapport de présentation
CONSIDERANT QUE les manifestations précitées relèvent des contrats de codéveloppement conclus entre notre établissement et les 28 communes de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux structures mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer toutes les conventions relatives aux règlements des subventions précitées,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2022, chapitre 65, articles 65742, 65748, 657341 et 657382, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur DELPEYRAT, Madame FERREIRA

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 MAI 2022	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Brigitte BLOCH
PUBLIÉ LE : 24 MAI 2022	